



## CAPN Promotions, enfin...

La CAPN liée aux promotions a enfin pu se tenir jeudi 10 janvier. Comme chacun le sait, le ministère a revu sa position et le nombre de promotions à la hors classe a été augmenté, comme initialement prévu. 2019 verra donc 475 promotions contre 453 en 2018, soit une augmentation de 22 promotions obtenues de haute lutte. Le ratio de promotions passe donc de 7,3 % à 8,2 % !

A l'échelon spécial, l'effectif actuel du corps est de 14 316 personnels de direction en activité. C'est à ce nombre que s'applique le ratio de 6 % pour 2019 selon les accords du PPCR. Ce qui fait que 859 collègues peuvent à ce jour bénéficier de l'échelon spécial mis en place dans le cadre du PPCR des personnels de direction... Tant décrié par d'autres.

Actuellement, l'effectif du corps à l'échelon spécial s'élève à 453 personnels de direction. Il restait donc 406 promotions possibles au titre de 2019, alors que 1 576 collègues étaient promouvables, soit 595 femmes (38 %) et 981 hommes (62 %).

En académie, 385 promotions seront prononcées, 235 hommes (61 %) pour 150 femmes (39 %). Hors académie, 7 femmes seront promues (33 %) et 14 hommes (66 %).

**Retrouvez la suite et l'ensemble des déclarations dans le n° 262 de *DIRECTION*.**

## Violences scolaires : quelles mesures ?

Le Ministre a confirmé qu'il aimerait pouvoir réduire les allocations familiales des parents "complices d'une évolution violente" de leurs enfants, dans le cadre du plan sur les violences scolaires qui sera présenté fin janvier. Le SNPDEN a largement réagi à ce sujet dans différents médias, mettant en avant le fait que nous restons dubitatifs sur le fait que ce soit la réponse appropriée à la question posée.

Philippe Vincent a également insisté sur le fait que la distinction entre familles dépassées et parents complices est assez difficile à établir, et qu'assez peu de parents revendiquent les violences commises par leurs enfants. De manière générale, les parents sont plutôt navrés, et en difficulté face au comportement de leur enfant et à la réponse disciplinaire. Le rapprochement entre absentéisme et violence nous semble également peu pertinent : nous avons tous connu des élèves très présents et violents et des élèves absents et particulièrement calmes. Cela n'a pas grand chose à voir.

Nous avons déjà réagi en ce sens lorsqu'une loi de 2010 avait permis de supprimer les allocations familiales aux parents d'élèves absentéistes. Lors de notre Conseil Syndical National, nous avons alors souligné à l'époque que "l'absentéisme est une réalité qui concerne, dans de nombreux établissements, des publics divers, tant dans leurs formations que dans leur composition économique, sociale et culturelle [...], et que "les personnels de direction - mobilisés au quotidien sur le contrôle de l'assiduité des élèves, le traitement et le suivi de l'absentéisme, et l'anticipation du décrochage scolaire - regrettent qu'une approche purement répressive soit préférée à une réflexion d'ordre éducatif et pédagogique associant les familles." La loi, supprimée par le Parlement en 2013, n'a jamais réellement fait ses preuves, et 6 ans après, notre position n'a pas changé : le vrai sujet est celui de l'accompagnement des familles.

## Dans la prochaine revue « Direction »

Le prochain numéro de *Direction* vient d'être bouclé et chaque adhérent le recevra dans sa boîte au début du mois de février.

Chacun y trouvera un dossier spécial autour de la prise en charge des élèves à besoins particuliers et différents témoignages et contributions autour de la réforme des lycées.

Vous y retrouverez également la liste de l'ensemble des élus CAPA et CAPN suite aux élections professionnelles de décembre.

## La loi pour l'école de la confiance vue du terrain

Le SNPDEN a été auditionné à l'Assemblée Nationale le mercredi 9 janvier sur le projet de loi pour l'école de la confiance, par les rapporteuses de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, Mesdames Fannette Charvier et Anne-Christine Lang (LRM), et le sera à nouveau par différents groupes politiques.

Nous avons fait part d'un certain nombre de remarques, parfois simplement techniques, mais aussi exposé des interrogations sur le fond. Si nous n'avons pas d'opposition de principe sur le projet, nous nous sommes intéressés aux éventuelles conséquences des textes pour notre action sur le terrain.

[Lire la suite](#)



### Mardi 15 janvier 2019

Commission éducation de l'UNSA  
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)  
Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CNAECEP)  
Groupe de travail de préparation du calendrier syndical au siège du SNPDEN  
Audience au ministère sur les lycées

### Mercredi 16

Date limite des remontées des contributions académiques pour le CSN  
Exécutif syndical national  
Réunion du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI),

### Judi 17

Réunion de concertation à la DGRH, en vue de la préparation du CTMEN  
Audition à l'Assemblée nationale sur « L'École de la confiance »  
Groupe de travail « métier » au collège de la grange aux belles  
Groupe de travail sur le « climat scolaire auprès des personnels de l'éducation nationale » (DEPP)

### Vendredi 18

Comité de suivi de Licence-Master-Doctorat

## Actualités

### Concours de personnel de direction

650 : c'est le nombre de postes offerts au concours de recrutement des personnels de direction pour 2019. Cf. [arrêté du 27 décembre](#) (JO du 15 janvier 2019).

### L'ESENESR évolue en IHEEF

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est officiellement devenue l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IHEEF) (cf. [arrêté de création de l'IHEEF](#)).

Dans les semaines qui viennent, le site de l'ESN va évoluer pour faire place à l'Institut, avec un projet stratégique renouvelé, une offre de formation enrichie et un public élargi.

[Pour en savoir plus](#)

### Comité technique ministériel

Le CTMEN est l'instance où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il a pour mission les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, à l'élaboration des règles statutaires, à la politique indemnitaire et ses critères de répartition, aux conditions de travail... Il est donc important que le SNPDEN y soit représenté.

Depuis le 27 décembre (cf. [arrêté de nomination](#)), c'est Christel Boury, secrétaire nationale de la Commission Carrière, qui y est la représentante titulaire du SNPDEN au sein de la délégation UNSA Education, en remplacement de Philippe Vincent.

A noter que le premier comité technique ministériel de l'année, prévu le 30 janvier, aura à examiner, entre autres points, le texte prévoyant une modification des obligations statutaires de service des enseignants du second degré, en leur rendant obligatoire la deuxième heure supplémentaire.

En savoir plus sur [le CTMEN](#).

### Stabilité de la violence scolaire depuis plusieurs années

Malgré les récents événements, comme l'agression de la professeure à Créteil, suivie de l'épisode #Pasdevagues, qui nous fortement médiatisé la violence scolaire, deux études récentes de la DEPP montrent que "le niveau global de violence dans les établissements scolaires publics du second degré demeure stable depuis plusieurs années".

[En savoir plus](#)

**À PROPOS DU SNPDEN** — Le syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, SNPDEN-UNSA. Principaux et principaux adjoints des collèges, proviseurs et proviseurs adjoints des lycées et lycées professionnels, EREA, ERPD, enseignement secondaire et supérieur.

21 rue Béranger, 75003 Paris - courrier électronique [siege@snpden.net](mailto:siege@snpden.net) - site Internet [www.snpden.net](http://www.snpden.net) - téléphone 01 49 96 66 66 - Fax 01 49 96 66 66

